



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement d'imposition 2024

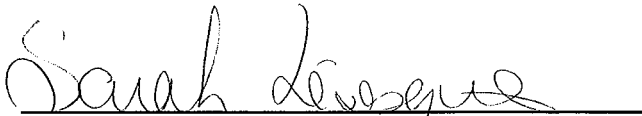
Avis public

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 15 janvier 2024, le règlement d'imposition portant le numéro 2024-174 a été adopté.

Ce règlement fixe le taux de taxes foncières et les différentes tarifications imposées pour l'exercice financier de l'an 2024.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web municipal au www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm et au bureau municipal, sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

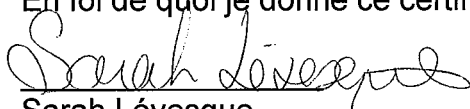
Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 23 janvier 2024.


Sarah Lévesque, directrice générale

Certificat de publication

Je, soussignée, Sarah Lévesque, directrice générale de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 23 janvier 2024.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 23 janvier 2024.



Sarah Lévesque
Directrice générale